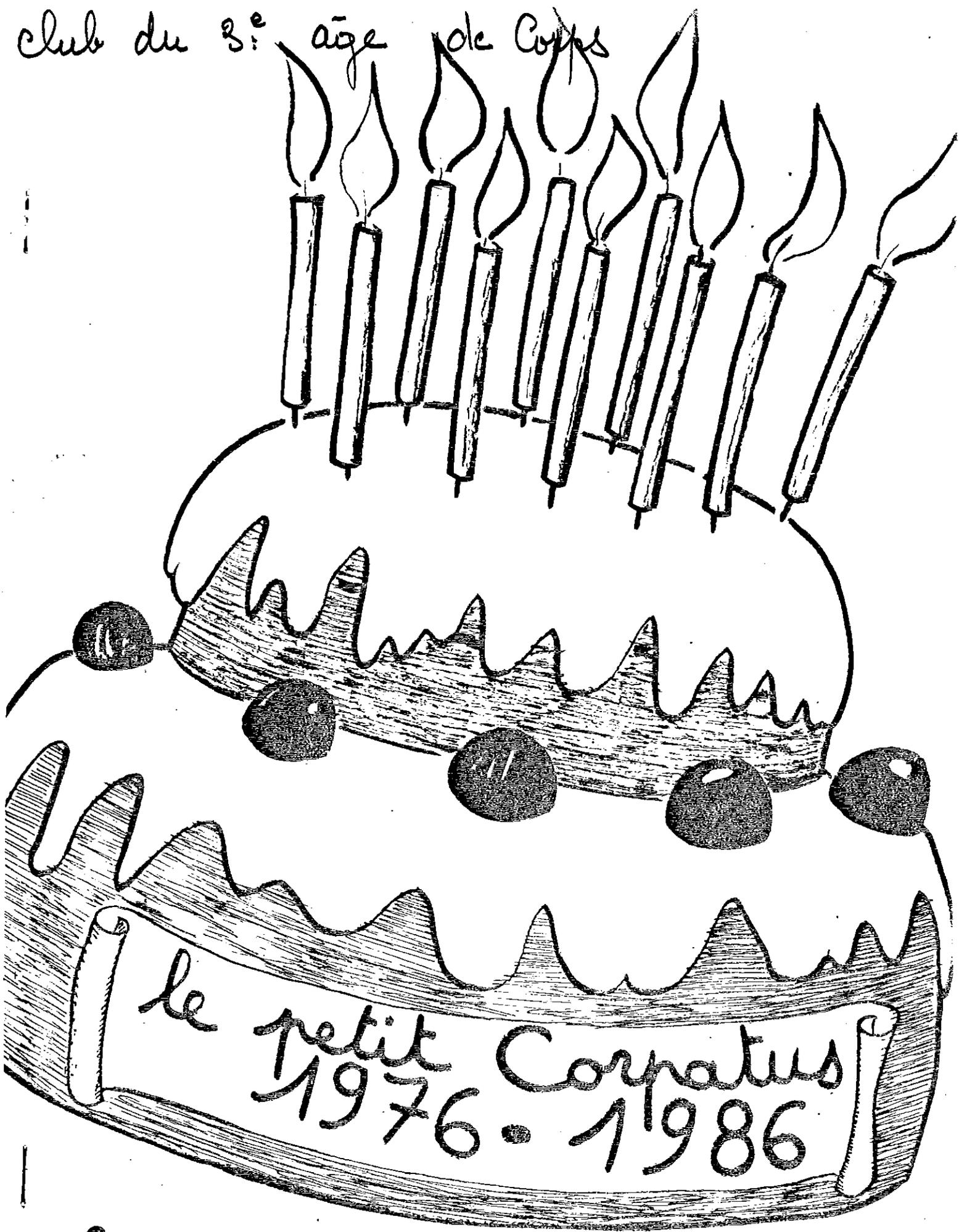


Club du 3^e âge de Coques



N° 80

DECEMBRE 1986

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10.

1

2

3

4

A M I S L E C T E U R S

Pour la parution du n° 80 du PETIT CORPATUS, qui coïncide avec son 10ème Anniversaire, (avec un léger décalage, le n° 1 étant sorti vers le 10 Juillet 1976) nous avons fait un effort pour vous présenter un numéro spécial qui sera une mini rétrospective, comportant des extraits des plus anciens "Petit Corpatus" que vous allez relire ou découvrir dans ces pages. Ceci pour évoquer l'évolution de ce journal, car lorsque début juillet 1976, Michel Husser et son Équipe du Club Léo Lagrange venus animer Corps, grâce à une subvention du Conseil Général, obtenue par Gérard Cardin, notre Conseiller-Général, avaient lancé ce projet de journal, personne n'aurait imaginé que 10 ans plus tard, il existerait toujours.

Sans la volonté farouche de toute l'équipe, nous n'aurions pas fêté cet anniversaire, un journal demandant énormément de travail : information, rédaction, dactylographie, tirage, agrafage et distribution, effectués uniquement par des bénévoles.

Souvenez-vous en juillet et août 1976, le Petit Corpatus était distribué gratuitement chaque semaine (son prix de revient étant couvert, par les petites annonces payantes) et à l'automne tous les lecteurs réclamaient à cor et à cris "leur" journal.

Il a fallu attendre juillet 1977 pour voir revenir le Club Léo Lagrange et sortir à nouveau le Petit Corpatus, à ce moment là, des volontaires locaux ont participé efficacement à sa parution. Cette équipe composée de : Christine Cardin, Catherine Mei, Bernard Dubois, Juliette Arbouet, Daniel Perot, Joël Descoing, Jean-Pierre Ceytaire (Kiné) et moi-même a décidé en octobre, de prendre le relais, c'était un pari et nous ne savions pas ce qui nous attendait... car nous n'avions aucune formation de journaliste, machiniste et aucun moyen de fabrication. Malgré cela, consciencieusement chaque mois nous avons rassemblé une dizaine de pages que nous allions tirer au Club Léo Lagrange à Grenoble puis au Lycée de la Mure, il a fallu s'adapter à la Ronéo, à l'Offset, faire appel au Père Delaplagne, aux pères de la Salette avant de s'équiper d'un copieur rapide installé dans un local de la Mairie et fabriquer le journal "chez nous".

L'équipe s'est réduite ce qui a CHANGÉ la fréquence; le journal sort maintenant tous les deux mois, mais demande malgré tout un effort, à ceux qui y participent.

Voici la composition du Bureau :

Président	: Gisèle	ROUX	
Vice-Président	: Gaspard	PASDRMADJIAN	
Trésorier	: Michel	PEROT	
Secrétaire	: Juliette	ARBOUET	
Membres du Bureau	: Gérard	CARDIN	Baptiste DEIANA
	Madeleine	ROCHAS	Roger RIVIERE

auxquels il faut associer et remercier tout particulièrement : Mlle Yvonne Bernard "Tantine", qui depuis 10 ans, tape à la machine pratiquement tous les articles et met les adresses de tous les numéros envoyés par la poste (80 environ), Mr Robert Lips qui dessine un bon nombre de couverture, les rédacteurs Mme Juliette Arbouet, Mr Daniel Perrot (trop tôt disparu), Hervé Ferrière et d'autres... qui complaisamment nous font passer des articles, des documents, leur participation est toujours appréciée. Mes remerciements s'adressent aussi à Mesdames Madeleine Rochas, Mathilde Mary, Anna Dumas, Marcelle Rivière, Mignonne Pellissier, Josette Jourdan, Suzette Genova, Juliette Arbouet, qui agacent le Petit Corpatus et se chargent de la distribution, chacune ayant un quartier bien défini, permettant la distribution à tous les abonnés dans la même journée.

N'oublions pas non plus, chers lecteurs, de vous remercier de votre fidélité, sans vous (c'est à dire nos 230 abonnés) le Petit Corpatus n'existerait pas, nous sommes honorés de votre confiance et très touchés de vos petits mots d'encouragement qui nous donne le moral pour continuer.

Que cet article soit aussi l'occasion de lancer un message : on demande des volontaires pour toutes les tâches que je viens de décrire, leur présence soulagera les habitués, qu'ils se manifestent auprès des membres du bureau, ils seront les bienvenus.

Pour ce numéro, en plus des personnes déjà citées : François Denoyer a dessiné la couverture, Marie-Jeanne Pérot, Véronique Dumas et Patrick Charles ont dactylographié des articles, Patrick Charles a participé au tirage et Mme Solange Balmet à l'agrafage.

Merci de s'être joints à nous.

Une page blanche sera insérée dans ce numéro, nous vous demandons d'y noter vos suggestions, vos critiques et de nous faire part de ce que vous aimeriez trouver dans ce journal. Veuillez glisser cette page dans la boîte Kodak devant le Cliché, nous tiendrons compte de vos désirs.

Pour terminer, nous souhaitons un bon anniversaire au Petit Corpatus et formons pour lui des vœux sincères de continuation.

LA PRESIDENTE,
Gisèle ROUX.

EXPOSITIONS

Pour marquer le 10ème Anniversaire du PETIT CORPATUS, M. LAPEYRE du R.T.M - O.N.F a bien voulu mettre en place, une exposition concernant les travaux effectués par ce service depuis 1880. M. MURA, chef d'usine du SAUTET, a mis à notre disposition des photos, tirées pour le 50ème Anniversaire de l'usine du Sautet.

MERCI à tous deux pour leur participation.

MAIRIE

DE

C O R P S

ISÈRE

38970 CORPS

Le 16 OCTOBRE 1986

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 OCTOBRE 1986 A 14 HEURES

PRESENTS : MM CARDIN, ROUX, BLANC, PELLISSIER, MOUSSIER, GONTARD, BONDARNAUD, GUEYDAN, PAULIN, GALVAIN.

REPRESENTES : MM SENAC, JOURDAN, BALMET.

ABSENTS : MM DESBOIS, RICHARD.

I COMPTE ADMINISTRATIF :

BALANCE GÉNÉRALE

Libellés	Prevu	Réalisé	Restes à réaliser
<i>Section de fonctionnement</i>			
Depenses	4 070 252,18	3 819 126,39	
Recettes	4 033 921,18	3 786 050,54	
Déficit	36 331,18	33 075,80	
Excédent			
<i>Section d'investissement</i>			
Depenses	30 913 886,26	6 927 753,85	23 986 132,41
Recettes	30 903 886,26	9 440 114,45	21 463 771,81
Déficit			2 522 360,60
Excédent		3 012 360,60	
<i>Resultat global</i>			
Déficit	36 331,18		
Excédent		2 919 834,80	

VOTE : POUR : MM ROUX, PELLISSIER, BLANC, GONTARD, BONDARNAUD, GUEYDAN, PAULIN, GALVAIN, JOURDAN.

CONTRE : MM MOUSSIER, BALMET, SENAC.

II BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1986 :

BALANCE GÉNÉRALE

Libellés	Propositions du maire	Votes du conseil municipal	
<i>Section de fonctionnement :</i>			
Dépenses	439.707,90		
Recettes	465 000,-		
Déficit			
Excédent	25 292,20		
<i>Section d'investissement :</i>			
Dépenses	16798886,01		
Recettes	16798886,01		
Déficit	/		
Excédent	/		
<i>Résultat global :</i>			
Déficit			
Excédent	25 292,20		

VOTE / POUR : MM CARDIN, ROUX, PELLISSIER, BLANC, BONDAR-NAUD, PAULIN, GALVAIN, JOURDAN.

CONTRE : MM MOUSSIER, SENAC, BALMET.

ABSTENTION : MM GONTARD, GUEYDAN.

III LETTRE MONSIEUR DAVIN :

Monsieur DAVIN demande l'exonération de la taxe d'habitation de sa maison située Grande Rue à Corps puisqu'elle est inoccupée.

Le Conseil Municipal déclare que la recevabilité de cette requête est du ressort du Centre des Impôts mais informe cependant Monsieur DAVIN que pour toute maison meublée les propriétaires doivent la taxe d'habitation.

La Commune ayant établi le rôle de la redevance d'ordures ménagères sur le rôle de la taxe d'habitation, celle-ci est dûe jusqu'à nouvelle donnée du Centre des Impôts.

Monsieur DAVIN souhaite également l'exonération de sa redevance eau et demande que sa vanne soit fermée.

Le Conseil Municipal expose que l'eau n'étant pas coupée jusqu'à ce jour la redevance est due.

IV FERMETURE DES VANNES :

Suite à la demande de Monsieur DAVIN, le Conseil Municipal décide d'autoriser les fermetures de vanne pour les maisons inoccupées.

Cependant, à la demande de réouverture par le nouveau propriétaire la redevance de branchement d'eau est due, (droit de branchement pour 1986 : 800,00 FRANCS).

Par ailleurs les manoeuvres sur les vannes demandées par résidents secondaires seront facturées : 50,00 Francs à la coupure et 50,00 Francs à la remise.

V REDEVANCE ORDURES MENAGERES : DEMANDE DE MR ODDOS ET MR MATHIEU André :

Le dépôt de pain de Monsieur ODDOS chez Madame SAMBAIN a été taxé comme la boulangerie.
Le Conseil Municipal décide de lui appliquer le tarif "magasin".

Monsieur MATHIEU André n'occupant pas son logement et le louant deux mois par an demande que sa taxe soit diminuée.

Le Conseil Municipal décide de lui appliquer le tarif "gîte" mais demande le versement de la taxe de séjour.

VI PROPOSITION DE LA COMPAGNIE DES EAUX :

Après étude de la proposition faite par le représentant de la Cie : Mr MOUREY lors de la dernière séance du Conseil Municipal, et considérant que la redevance serait trop élevée, le Conseil Municipal décide de conserver la maîtrise totale du réseau d'eau, pour le moment.

VII EXTENSION DU RESEAU POUR LA GENDARMERIE :

Le branchement de la gendarmerie devant se faire par le carrefour devant la Maison Mazet, il s'avère que lors de travaux précédents, la canalisation n'avait pas été trouvée.

Il y aurait peut-être lieu de prévoir le branchement par la rue de la Paix en prolongeant le réseau existant.
Le Conseil Municipal demande qu'un devis soit fourni pour chacune de ces deux solutions.

VIII DEMANDE DE MONSIEUR VENZIN :

Monsieur VENZIN ayant demandé d'acquérir le bassin situé dans la cour de la Colonie de Ste Geneviève des Bois, le Conseil Municipal n'en voyant aucune utilité accorde cette requête et étudiera la participation financière présentée par Monsieur VENZIN.

IX PROPOSITION DU CENTRE REGIONAL DE PROTECTION INCENDIE :

Le Conseil Municipal décide de confier la vérification des extincteurs des cars à cette société et propose d'utiliser les extincteurs de la colonie pour équiper les locaux non pourvus en demandant une étude à cette société et à la Société DESAUTEL qui a actuellement le contrat d'entretien des extincteurs de la Commune.

X EGOUTS DE LA COMBE DE LARA :

L'association L.V.T. "Les Hameaux du Sautet" faisant part au Conseil Municipal des doléances des vacanciers sur les odeurs des égouts de la Combe de Lara, le Conseil Municipal constate que ces odeurs remontent jusqu'au bourg.
Une commission du Conseil Municipal étudiera avec la DDA une solution.

Cependant, dès la première chute d'eau importante la vanne de la chambre de décantation devra être ouverte.

XI PROPOSITION DE LA STE SOPEMA :

La Ste SOPEMA titulaire du contrat d'entretien de la chaufferie de l'Ecole informe le Conseil Municipal que la centrale de régulation ne se fait plus qu'en échange standard dont le prix est de 3 392,00 Francs et propose au Conseil Municipal de remplacer cette régulation par du matériel récent dont le coût serait de 5 820,00 FRANCS.

D'autre part pour une meilleure lecture du fonctionnement de chauffage et une facilité de réglage, le Conseil Municipal accepte de déplacer l'armoire électrique de commande de la chaufferie de l'Ecole Maternelle.

XII AUVENT DE MONSIEUR NAGHIBI :

Le Conseil Municipal demande à Monsieur NAGHIBI de déposer de nouveaux plans pour son projet de auvent qui devra être fait en verre au plexiglass transparent ainsi qu'en alu.

XIII RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS SUR LA COMMUNE DE PELLAFOL :

Le Conseil Municipal accepte de faire ce ramassage qui sera facturé à la Commune de Pellafol 250,00 Francs la tournée.

XIV PARTICIPATION AUX JEUX INTERVILLAGES :

Le Conseil Municipal décide de participer aux frais des jeux intervillages de Cordéac à hauteur de 600,00 Frs, comme les autres communes participantes.

XV ROUTE DE BOUSTIGUE :

A la demande de l'Equipement, le Conseil Municipal demande à l'Equipement de faire une étude pour la pose de glissières de sécurité afin que le Conseil puisse prendre une décision et décide de faire nettoyer les fossés le long de la route par l'entreprise Battistel afin d'éviter le ravinement par le ruissellement de l'eau non canalisée.

XVI DEMANDE DE PONT D'ABREUVEMENT AU PATURAGE DE BOUSTIGUE:

A la demande de participation financière par les éleveurs, il a été répondu qu'il était de l'intérêt de tous que la montagne soit pâturée.

Le Conseil Municipal accepte le devis de travaux d'un montant HT de 280 000 Frs subventionné par la région (50 %) le Département (10 %) et 27 000 Frs par l'OGAF.

XVII CENTRE DE SECOURS :

Le Conseil Municipal établit son choix de crépis :
Référence Picardie se rapportant au crépi de la maison de Mr TEMPLIER.

XVIII STATION DE SKI DE BOUSTIGUE :

Tout projet touristique doit-ête présenté aux UTN (Unités Touristiques Nouvelles).
Une étude préalable doit être établie avant la constitution de ce dossier.

Le Conseil Municipal par vote :

POUR : 9

CONTRE : MM PELLISSIER, MOUSSIÉ, et BALMET, et SENAC RE-
PRESENTES.

accepte cette étude dont le coût s'élève à 49 000 Frs TTC.

Le Conseil Municipal demande que les études déjà faites sur ce sujet soient prises en compte, ce qui devrait diminuer le coût de ce devis.

XIX EXTENSION VILLAGE VACANCES :

Une parcelle de 1 500 M2 de Mr DALMER se trouve enclavée dans le village de vacances.
Une proposition d'échange de terrains sera étudiée avec Mr DALMER.

XX DEMANDES DE MONSIEUR GUEYDAN :

Monsieur GUEYDAN demande si une réponse a été donnée à la Mairie depuis le mois d'avril au sujet du déneigement car on pourrait avoir à s'en servir d'ici tôt.

Aucune information n'étant en Mairie, le Conseil municipal à l'unanimité charge le Maire de demander à Monsieur RIVIERE par lettre recommandée une réponse avant le 28 Octobre.

Monsieur GUEYDAN demande également où en est l'abri-bus. Monsieur le Maire l'informe que Monsieur DEIANA chargé de le construire a des problèmes de plans et qu'il n'a jamais reçu les plans rectifiés.

XXI GARDE D'UN ELEVE :

Monsieur ABERT qui doit faire le ramassage d'Ambel et de Ste LUCE ne peut conduire Lionel LAURENT à Ste LUCE qu'à partir de 17 Heures. De 16 h 30 à 17 heures Lionel reste dans l'école maternelle surveillée par Mile PRA pendant son temps de ménage de l'école maternelle.

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

MESSAGE DE Monsieur GEORGES FONTES
SECRETARE D'ETAT AUX ANCIENS COMBATTANTS

POUR LE 11 NOVEMBRE 1986

Le 11 novembre 1918 s'achevait par la victoire de la France et de ses Alliés une guerre longue et sanglante. Depuis, chaque année, dans toutes nos villes, dans tous nos villages, devant le monument aux morts, se rassemblent, dans le recueillement et dans l'hommage aux vivants et aux morts, ceux de toutes les générations et il est bon qu'il en soit ainsi.

Mais le 11 Novembre n'est pas seulement un hommage à ceux de 1914-1918, il honore aussi tous ceux qui se sont battus pour la France dans tous les conflits où notre nation a été engagée. Ces cérémonies honorent aussi les familles qui peuvent lire trop souvent le nom des leurs inscrits sur la pierre.

C'est donc comme la lecture d'un immense nécrologue.

Il y a 41 ans, c'était le 11 Novembre 1945, les corps de quinze Françaises et Français morts pour la France dans la guerre 1939-1945 avaient été portés solennellement à l'Arc de Triomphe de l'Etoile où ils environnaient la tombe du Soldat Inconnu, avant d'être inhumés au Mont-Valérien. Au cours de la cérémonie, le Général de GAULLE avait prononcé une allocution dont je me permets de reprendre quelques extraits qui méritent d'avoir aujourd'hui le même écho que celui qu'ils eurent hier :

" Morts pour la France, mais triomphants comme elle ; tombés sur tous les champs de bataille où, soit dans la lumière, soit dans l'ombre, s'est joué notre destin ; ramenés par tous les chemins de nos douleurs et de notre victoire ; voici donc ces morts revenus!...

.../...

escortés par les ombres de tous ceux qui, depuis deux mille ans, donnèrent leur vie pour défendre le corps et l'âme de la patrie ; voici donc ces morts rassemblés !

Mais, tandis que leur cortège fait monter les larmes à nos yeux et la fierté à nos coeurs, il faut que nous, fils et filles vivants de la France, nous entendions les leçons qu'ils viennent nous donner...

Il faut que nous reconnaissons que le bien de la Patrie est toujours la loi suprême et que, dans la situation que lui font un monde dur et un temps difficile, tout, oui tout doit s'effacer devant le devoir de la servir...

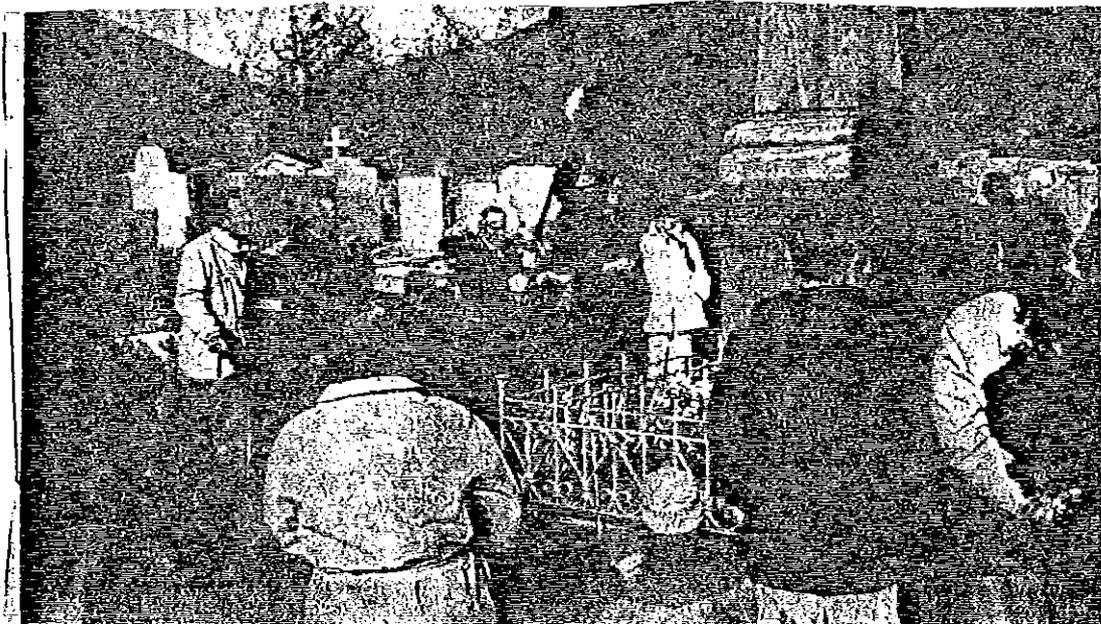
Levons vers l'avenir les regards et les coeurs d'un grand peuple rassemblé.

Vive la France !"

Cérémonie du 11 Novembre

Le Conseil Municipal, les anciens combattants et leur drapeau, les enfants des écoles et leurs enseignantes, les pompiers, gendarmes et la population se sont rendus en cortège au monument aux morts pour déposer une gerbe le Mardi 11 Novembre à 11h. Après avoir évoqué le sacrifice des soldats morts pour la France, lu le message de M. Georges Fontes, secrétaire d'Etat aux Anciens combattants, le Dr Gérard Cardin, maire, faisait l'appel aux morts et demandait une minute de silence, à la mémoire des disparus.

Un apéritif offert à la salle polyvalente regroupait les participants et clôturait cette manifestation du souvenir.



RECENSEMENT DES PERSONNES NÉES AVANT 1918

90 - AGEES DE 69 à 93 ANS.

X 6 ne résidant pas à CORPS en permanence.
XX 3 pensionnaires à la Maison de retraite (de l'extérieur) de Cor
XXX 3 Corpatus en Maison de retraite à l'extérieur.
XXXX 6 Corpatus pensionnaires à la Maison de retraite de Corps.

90 - 12 = 78 personnes âgées de plus de 69 ans.

soit 15 % de la population avec 505 habitants recensement de 1982

soit 13 % de la population avec 570 habitants recensement effectué
par le Crédit Agricole en 1986.

POUR LES PLUS DE 90 ANS : 4

3 sont en maison de retraite
1 vit avec ses enfants.

DE 85 A 89 ANS : 9

5 vivent seuls chez eux
2 vivent avec conjoint ou enfants
2 vivent en maison de retraite.

DE 80 A 84 ANS : 18

13 vivent chez eux - 1 avec Aide Ménagère
5 vivent en Maison de retraite.

DE 75 A 79 ANS : 25

25 vivent chez eux - 2 avec Aide Méangère.

DE 69 A 74 ANS : 34

33 vivent chez eux
1 en Maison de retraite.

Etude réalisée à la demande de l'Association de Coordination pour l'Action Sociale
en Direction des retraités et personnes âgées du Plateau Matheysin et des environs,
en prévision de leurs futurs besoins.

LE PETIT CORPATUS

IN

LE SEUL HEBDOMADAIRE A PARAITRE TOUTES LES SEMAINES A CORPS

LE PETIT CORPATUS N°1

EDITORIAL

Le club LEO LAGRANGE DE GRENOBLE a pris ses quartiers d'été à CORPS.

Pourquoi ?

D'abord parce que les Grenoblois ont aussi émigrés ; mais surtout parce que nous, militants d'une association d'éducation populaire pensons que l'action doit se faire au cours de tous les moments de la vie. Et quel moment privilégié que le temps du loisir ! des VACANCES ! QUE NOUS VOUS SOUHAITONS REUSSIES ET JOYEUSES !

Quelle action désirons nous mener ?

* Vous distraire tout d'abord. Organiser la fête à CORPS. Vous pourrez donc assister à des soirées cabarets dans les hotels et les restaurants de Corps ; à des bals ; à des séances de Ciné-Club etc.....

* Mais aussi vous offrir l'occasion de passer des vacances actives en participant à des ateliers de création artistiques vannerie, sculpture sur bois, dessin-peinture, filage, tissage, teinture de la laine, sérigraphie, travail du cuir.

* Les associations sportives de Corps diront aussi leur mot en organisant : randonnées, concours de boules etc....

Mais ce qui nous importe le plus, c'est que chacun de vous : habitants de Corps ou estivants, trouve avec nous SES PROPRES VACANCES, mais aussi qu'il trouve du plaisir à chercher à découvrir ce qui lui convient le mieux. Le moment venu du retour à Paris, Lille, Marseille ou partout ailleurs, l'envie vous prenne de créer, d'imaginer, d'exiger que les loisirs, votre travail, votre vie CHANGENT. Que les choses, les lieux, les événements s'adaptent à vous et à eux.

Et surtout pourquoi pas ? QUE LA FETE CONTINUE !

EDITORIAL

L'AUTOMNE : Le temps de la réflexion :

L'automne est l'occasion pour tous de réfléchir puisque des temps plus libres sont là...alors profitons-en.

Tout d'abord l'équipe de rédaction de ce "Petit Corpatus" se trouve quelque peu réduite. En effet, des départs et des retraits laissent 5 personnes seulement pour s'occuper de ce journal. Pourtant ce dernier nous est réclamé à cors et à cris dès que nous dépassons les dates ordinaires de parution dans les magasins, dans les rues... on entend cette réflexion "le Petit Corpatus n'est pas encore arrivé? Comment cela se fait il, ou encore : "le mois dernier il n'était pas transcendant, un peu maigre" etc... Pourtant le nombre d'abonnements a dépassé les 220 ! ce qui est remarquable.

Alors il est nécessaire de relancer des appels aux bonnes volontés afin que votre "Petit Corpatus" continue d'apporter chaque mois l'information. Tout le monde a quelque chose à dire, à faire partager. Il faudrait 4 ou 5 personnes supplémentaires, jeunes ou moins jeunes, hommes ou femmes, la ségration n'est pas de mise dans notre journal. L'équipe de rédaction a besoin d'être étayée afin de répondre à votre demande, d'améliorer la présentation, forme et aussi le fond.

Non, ce journal n'est pas tiré dans une imprimerie de Grenoble ou d'ailleurs, non ce n'est pas une équipe de professionnels, loin s'en faut, qui le met en page... Il est tout simplement pris en charge par du bénévolat.

Alors; soyez indulgents et nous espérons être entendus.

Merci d'avance.

LES BLEUETS DE FRANCE

La quête effectuée le jour du II novembre a produit la somme de 444,45 frs au profit de l'Association "Les Bleuets de France".

Merci aux donateurs et quêteurs : Sandrine Têtu, Sébatien Têtu, Michel Geisser, Nicolas Rivière, Laurent Cardin et Batiste Ducatel.

CALENDRIER DES SAPEURS POMPIERS

Comme chaque année, les sapeurs pompiers de Corps passeront à domicile dans les communes du canton, pour vendre leurs calendriers.

D'avance ils vous remercient et vous demandent de leur réserver un bon accueil.

extrait du "Petit Corpatus" n° 5

TOUR D'HORIZON SUR L'ANIMATION

Avec la parution de ce n° 5 du "Petit Corpatus" s'achève pratiquement l'animation estivale du Club Léo Lagrange. Faut-il faire un bilan de ces quelques semaines?

Avant tout signaler l'idée originale exploitée à CORPS cette année pour apporter un peu de vie (cette notion d'animation a été suffisamment explicitée sans qu'il soit besoin d'y apporter plus de précision) Il semble bien qu'elle ait plu, à en juger par les nombreux visiteurs aux expositions, aux ateliers, par les participants aux ateliers, par le public présent lors des concerts, des ciné-clubs, par les nombreuses discussions... Toutefois il serait important d'avoir par écrit les avis de toute la population et de tous ceux qui se sont sentis concernés par cette formule en écrivant directement au Syndicat d'Initiative ou au Club Léo Lagrange (182, cours Berriat) à GRENOBLE. Ceci permettrait de connaître l'impact exact et de voir les formes à donner pour les autres années. Les soirées Cabaret, les concerts de musique classique ou de Folk ; les ateliers ont, dans leur ensemble, été très suivis. Le journal local "Le Petit Corpatus" quant à lui a remporté un véritable succès. Tirés à 500 exemplaires il est attendu par tout le monde et lu entre jeunes, à la terrasse d'un bistrot, à la maison... Il a même eu les honneurs du Dauphiné Libéré. Faut-il en rester là ou y aura il une suite à ces éditions? Quelqu'un est-il prêt à CORPS à divulguer les différentes informations locales qui sont contenues dans ses pages? Nous l'espérons !

extrait du "Petit Corpatus" n° 7

LE JOURNAL

Depuis décembre une équipe a bien voulu relancer le "Petit Corpatus". Ce mensuel a pour but d'informer la population de la vie associative, des événements marquants... et, garde un aspect culturel. Nos moyens financiers étant très modestes, à partir de janvier, il sera distribué uniquement aux personnes qui paieront leur abonnement. Il est grandement souhaité la participation des uns et des autres à la rédaction de ce mensuel. Les personnes intéressées seront aimables de nous le faire savoir.

extrait du "Petit Corpatas" n° 6

" LOU REVENANTS ! "

Autrefois "le jour de la lessive" les lavandières du pays se rendaient au lavoir de l'Abattoir, de la Côte, de Lara pour rincer leur linge. Parées de leur tablier bleu rabattu sur le côté, elles poussaient leurs brouettes chargées du bon linge flairant le "lessif de cendres de bois" et la lavande ; un morceau de savon de Marseille et le battoir posés à côté de la corbeille.

Vite nos femmes se mettaient à l'ouvrage, frappant avec leur battoir le linge sur la grosse pierre pour qu'il rende l'eau claire ou éclaboussant d'écume leur voisine en secouant les gros draps de toile de chanvre filés à la maison. Les langues se déliaient et les potins du village allaient bon train!

Un jour trois gais lurons : Monsieur Sambain, Monsieur Blanchard, Monsieur Rostaing toujours en quête de quelques aventures décidèrent de jouer un bon tour aux lavandières de Lara qu'ils entendaient rire et jacasser depuis "Les Vergers".

Arrivant par le chemin de la Lyssandre qui conduit aussi au cimetière, nos hommes vêtus d'une longue chemise de toile blanche comme nos grands-pères en portaient à l'époque, coiffés d'un bonnet à pompon (les hommes en mettaient pour dormir) tenant dans la main droite un cierge allumé, dans la main gauche un missel, ils entonnèrent le réquiem en descendant vers le lavoir.

La nuit était venue Nos commères s'affairaient à rattraper le temps perdu!

Tout à coup l'une d'elles leva la tête, surprise puis effrayée elle fit le signe de la Croix et se mit à crier : "Au Secours! Au Secours! vous qui lou revenants!"

Abandonnant brouettes, corbeilles à linge et battoirs nos "courageuses" s'enfuirent à perdre haleine en direction du village.

Arrivées à leur maison elles s'empressèrent de raconter leur aventure à leurs hommes qui commençaient à s'inquiéter de ne pas les voir revenir.

Et pendant ce temps là que faisaient nos énergumènes?... Se tordant de rire du bon tour qu'ils venaient de jouer, ils arrivèrent tant bien que mal chez eux après avoir inondé leur pantalon, pour ne pas dire autre chose.



Les mères de nos fantômes avaient du travail sur la planche pour le lendemain.

Quant à nos lavandières elles étaient à l'infarctus, ayant le cœur bien accroché à cette époque!

Cette histoire nous nous la faisions raconter chaque hiver par Maman quand venait l'heure de la veillée. Assise sur une chaise le dos tourné vers un bon feu de faillard qui rougissait nos joues Maman tricotait une chaussette. Mon frère et moi assis par terre, une pailasse pleine de haricots secs à écosser entre les jambes, nous jouions à qui aurait terminé le premier.

Pour les "soissons" ça allait vite mais pour les autres, vous savez les petits blancs tachetés de violet, la cosse toute ridée à la maturité, il fallait les tordre dans tous les sens quand nous ne parvenions pas à les ouvrir avec les ongles, c'était nos dents qui achevaient la besogne.

J. ARBOUET

VOICI NOEL REGALEZ-VOUS !
confectionnez des fruits déguisés...

Pour réaliser une cinquantaine de fruits déguisés, achetez:
300gr de pâte d'amandes (1 paquet vert, 1 Blanc, 1 rose)
2 paquets de cerneaux de noix (en vérifiant qu'ils ne soient pas cassés)

1 boîte de dattes
250gr de pruneaux

Pour les noix: prélevez l'équivalent d'une petite noix du paquet d'amandes blanches, pétrissez la en 1 boulette et insérez-la entre 2 cerneaux.

Pour les dattes, après les avoir dénoyautées et coupées en 2 vous les ferez avec de la pâte rose (la valeur d'une noix). Et de même pour les pruneaux avec de la pâte verte.

B O N A N N I V E R S A I R E

La doyenne a fêté ses 93 ans

Madame Carmela Frafoli a atteint ses 93 ans et, pour fêter l'événement, le docteur Gérard Cardin maire et Madame Gisèle Roux, adjoint, se sont rendus à la Maison de retraite pour lui souhaiter son anniversaire. C'est en pleine forme qu'elle les a accueilli dans la salle de télévision et, rendez-vous a été pris pour le 15 Novembre 1987.



CLUB DU 3^e AGE

- Inscription pour le voyage au Portugal, qui aura lieu en Mai 1987 dernier délai le mardi 9 décembre à la permanence du club avec un versement de 860 frs.
- Tous les membres sont invités à participer à l'Arbre de Noël en commun avec la Maison de retraite, le samedi 13 décembre à 15h.
- L'Assemblée Générale du club aura lieu le samedi 17 janvier 1987 à 10h. à la salle polyvalente.

L'inscription pour le repas aura lieu le mardi 13 janvier.

A LA SALETTE - UNE NOUVELLE CROIX POUR LE PLANEAU -

Le 8 février 1984, une violente tempête avait arraché la croix du planeau, montagne qui domine les hameaux de la Salette et depuis, son sommet paraissait bien dénudé.

Pour y remédier, les pères de la Salette avaient commandé une croix en métal cylindrique de 8m de long sur 5m de large, avec la tenaille et le marteau, emblème du sanctuaire de la Salette à l'entreprise Collomb-Muret de Seyssins. Elle a été fixée dernièrement par l'entreprise Petra de Seyssins qui avait dû faire appel à Héli Union de Meylan pour la transporter au sommet du Planeau. Depuis une semaine, cette nouvelle croix veille à nouveau sur les destinées de Salletus et les habitués du sanctuaire sont heureux de la retrouver dans le paysage.

Le dimanche 19 octobre elle a été bénie solennellement à l'occasion de l'assemblée générale de l'association des pèlerins de La Salette, et a suivi l'inauguration officielle de la Salle Notre-Dame qui avait eu lieu la veille, avec la veillée mariale musicale de Noël Colombier.

Cette magnifique salle de 460 places assises, si longtemps désirée par les pèlerins et les pères de la Salette, complète les installations du sanctuaire et permet de mieux faire passer le message de la Vierge de la Salette. Devant cette importante réalisation, le père Charmot lui a fait éclater sa joie et pour la partager durant la soirée, tous les spectateurs ont fait en chantant un morceau de route avec Noël Colombier.



REUNION CANTONALE AVEC M. LEGER - Sous-Préfet

Dans le courant du mois de Novembre, une réunion cantonale organisée par M. René VINCENT, président du SIVOM a eu lieu à CORPS. Elle était présidée par M. LEGER Sous-Préfet venu sur place, pour étudier les problèmes de notre canton, M. CHAPELAT, Chargé de Mission, représentant M. Jean FAURE, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général, et le Dr. G. CARDIN, Conseiller Général. Tous les Maires du Canton, les Adjointés délégués, M. BOULANGER, Percepteur, les responsables des administrations soit : MM LOVERA, MOREL, VICIANA, TOSCAN, REYMOND, pour la D.D.E; MM PEDROLETTI, BLIN, TACHKER, LAPEYRE pour la D.D.A.F et R.T.M ; MM OHANESSIAN pour T.D.F auxquels s'étaient joints MM. CALLAIS et ARSENNE de la SOFITEC et Melle MORILLE étudiante à l'Institut de Géographie Alpine, préparant une thèse sur la région de CORPS, étaient présents à cette réunion.

Après l'ouverture de séance où M. VINCENT remerciait M. LEGER de sa présence, la parole était donnée à MM LOVERA et MOREL pour l'entretien différé - les programmes prévus sont terminés -

La Voirie Rurale était ensuite évoquée par M. PEDROLETTI, les subventions de 1986 ayant été réduites, les travaux programmés n'ont pu se réaliser entièrement et il conseille que ces travaux aboutissent avec les subventions 1987, encore inconnues .

Pour 1988, il serait peut-être préférable de faire une demande par commune, car il est toujours difficile de partager une subvention se réduisant annuellement et ne permettant plus de réaliser les travaux d'entretien

M. VICIANA donne quelques informations sur l'étude concernant le P.P.D.T. du canton de CORPS . Certains éléments de cette étude n'ayant pas été communiqués par ATELLIER 2, la synthèse sera faite lors de la prochaine réunion. L'étude de fréquentation concernant le Petit Train de LA SALETTE est en cours de dépouillement et les résultats seront connus en janvier. Il rappelle que l'étude P.P.D.T. et l'étude sur le train sont réalisées conjointement mais que la réalisation du développement touristique et la réalisation du train sont indépendantes.

Il est évoqué le nouveau projet d'autoroute (encore lointain). Les participants envisagent de demander à l'Equipement d'étudier sérieusement la construction d'un pont reliant Les Terrasses à La Mure qui améliorerait vraiment la circulation entre La Mure et Corps.

M. ARSENNE de la SOFITEC retrace chronologiquement, le projet du train de LA SALETTE :

P.P.D.T autorisé le 1.07.83

Conventions signée le 22.10.84

Acceptation du 8ème tracé le 20.02.85

Etude d'impact et de fréquentation août septembre 86, les résultats seront connus fin décembre 1986 et seront remis au SIVOM vers le 15 Janvier 1987.

Pour l'instant se pose un problème de parkings à CORPS (à envisager en souterrain)
Cette réalisation permettrait de créer 30 emplois permanents et 70 emplois annexes.

M. OANESSIAN fait un recensement sur le fonctionnement des relais de télévision, pas toujours satisfaisant. Aussi, dès maintenant, il serait souhaitable de prévoir des fourreaux pour le système de desserte par câbles, dès que les communes creusent des tranchées pour les réseaux; eaux, électricité etc...

M. TACHKER fait un rapport sur les glissements de terrains : importants sur le trajet de la Sézia à CORPS et aux COTES DE CORPS. En 1987, une 3ème tranche de travaux est prévue et une surveillance topographique exercée.

Dans un délai plus lointain, prévoir des travaux sur ST LAURENT, les COTES DE CORPS et CORPS. Fin de contrat de plan; 1988. Prévoir une étude de programmation R.T.M avec inventaire des risques et des activités économiques. Demandée par le SIVOM, cette étude peut être financée par le FIDAR, etc... à 80 %. Demande à faire avant fin 1986.

M. VINCENT fait part du problème du fourgon mortuaire dont les freins sont défectueux. Vu l'ancienneté de ce véhicule; voir, s'il est réparable.

TAXE DE SEJOUR. Les communes doivent se prononcer pour l'institution de la taxe de séjour, les communes étant libres de l'appliquer.
VOTE : 11 Pour, 2 Contre.

ABATTOIR de CORPS : il a été fermé. Les normes d'hygiène n'étant pas conformes à la législation. La construction d'un nouvel abattoir n'a pu être envisagée, la quantité de viande abattue étant insuffisante.

La séance est levée, les participants se rendent au Nouvel'Hôtel, pour apprécier un excellent repas préparé et servi par Gérard et Nicole PELLISSIER et continuer les conversations de la matinée.

A LA FOIRE DE GRENOBLE

Comme chaque année, Corps était présent à la foire d'automne et le stand mis en place par l'Office du Tourisme qui assurait les permanences, a attiré de nombreux visiteurs qui envisagent de venir passer leurs vacances dans le canton.

Un apéritif et des spécialités ont été offerts aux exposants et personnalités dont le Docteur Cardin, maire de Corps, Mr Charles maire de la Salette, Mr Blanc président de l'office du tourisme.



COMMENT CORPS EST DEVENU CHEF-LIEU DE CANTON DANS L'ISERE

Les Départements ont été créés par la Constitution de 1791..

Dans le livre "Notes sur l'Histoire de Corps" de Mr Durand, il est relaté les péripéties suivantes:

Le 20 Février 1790 - le maire expose à l'Assemblée que le Dauphiné ayant été divisé en 3 départements, le bourg de Corps n'a été compris dans aucun, le voulant laisser libre de choisir celui qu'il préférait. L'Assemblée municipale, vu que ses intérêts résident à Grenoble, demande à faire partie du département de l'Isère. Les motifs invoqués sont : que la route est toujours libre du côté de Grenoble. Il n'en est pas de même pour Gap. (Cette délibération fut signée par plus de 200 électeurs) (page 115).

Le 7 Septembre 1790 - L'Assemblée Municipale prie sa Majesté le Roy de fixer les limites des départements de l'Isère et des Hautes-Alpes à cause des travaux nécessités par les pluies qui ont réviné les routes (page 110).

En Juin 1791 - L'Assemblée prie le Directeur du Département de vouloir bien transporter à Corps le chef-lieu de canton qui est actuellement à Saint-Jean. Les motifs invoqués sont qu'à l'endroit désigné il ne s'y trouve que 4 mains, qu'on y manque du nécessaire pour subsister, que les assemblées cantonales sont toujours désertes et qu'en cas de mauvais temps on ne sait où se réfugier.

Il serait désirable de réunir à Corps les municipalités de la Salette Fallavaux et celle de Saint-Jean. Il serait encore désirable de supprimer le canton de Cordéac et de réunir à Corps les Municipalités de Beaufin, d'Ambel, de Monestier d'Ambel et de Pellafol. Que le canton de Cordéac soit supprimé et réuni en partie à celui de Corps et à celui de Mens. Qu'il ne soit formé qu'une seule municipalité de celle de Quet, Saint-Michel, Sainte-Luce et qu'elle soit jointe à celle de Corps. Que les autres communes du Bas-Baumont forment un canton séparé.(page 118).

Le 9 Octobre 1791 - Les communes de Corps et celles d'Aspres-les-Corps se partagent la montagne. Des limites sont plantées. Les commissaires pour la commune de Corps sont : Gonsolin, maire, Pierre BOIS Grand-Père, Barbe, Borel, Pierre DUMAS, AGLOT notaire, Claude SAMBAIN, Pierre PELLISSIER et Jacques PELLEGRIN, FALLAVEL, secrétaire.

Le 28 Octobre 1791 - Francou, procureur informe le Conseil que le juge de paix désire tenir ses audiences à Corps et qu'il demande un local. ACTE EST DONNE à cette demande. (page 120). Les limites entre les communes de Corps et les côtes sont fixées à l'aide de M. Guillot, notaire de la Mure (page 122).

Le 4 juin 1793 - Le citoyen procureur de la commune expose qu'il est étonnant que la maison commune d'un chef-lieu de canton comme Corps soit totalement dépourvue des meubles nécessaires pour écrire et s'asseoir. Le Conseil délibère et décide l'achat d'un bureau en noyer et de 12 chaises dont le coût est de 120 livres (page 124).

Le 15 Germinal en 5 - les communes de la Salette, Sainte-Luce, Côtes de Corps qui avaient été réunies en une seule, demandent à se séparer à cause de la difficulté de pouvoir communiquer. Les chemins sont mauvais et les intérêts divers se choquant journellement, n'entraînent que des querelles (page 137).

Le 14 Vendémiaire en 5 - Le citoyen Jean ESCALLE des Côtes en Champsaur est chargé de faire la ensuration des terres de la commune moyennant la somme de 600 livres. En plus il recevra 20 sols par sétérées. (page 139)

(Livre prêté aimablement par Mme

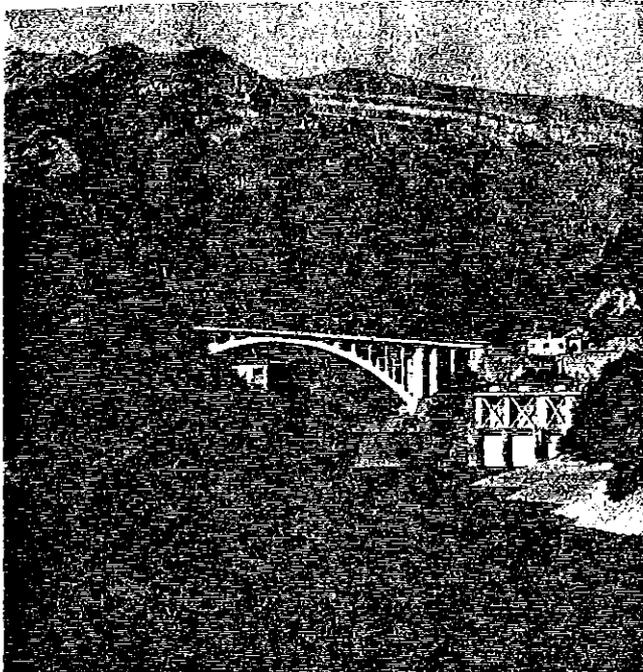
50^e anniversaire de la centrale du Sautet

Pour marquer le 50^e anniversaire de la mise en service de l'usine électrique du Sautet et le 40^e anniversaire d'E.D.F. M. Mura, chef d'usine et M. Philip sous-chef aidés de leurs collaborateurs, ont organisé une exposition dans les bureaux de l'usine avec journées portes ouvertes les vendredis et samedis 17 et 18 octobre.

Les visiteurs ont été nombreux à admirer cette exposition, consacrée non seulement à l'usine du Sautet, mais à d'autres usines de styles différents et se sont intéressés à des photos de la construction et à une maquette de l'usine datant de plus de 30 ans et remise en état par les soins de M. Florence.

Samedi à 11 heures en présence de M. Leger, sous-préfet, de M. Cardin conseiller général, de M. Fugain, chef du G.R.P.H. Alpes, de M. Mag Magnier, chef de sous-groupe, de MM. Mura et Philip des agents en service et de tous les agents ayant travaillé au Sautet, des maires des environs et de différentes personnalités.

Un apéritif était offert pour fêter cet événement et cette occasion, M. Fugain, rappela la construction de l'usine édiflée d'après le projet de M. Ernest Dusaugé, représenté par ses descendants, Mme Adrienne Dausaugé et Mme Annie Munier, barrage le plus haut du monde à cette époque et qui maintenant encore attire de nombreux visiteurs.



Ouvrages et Pont du Sautet.



Activités aquatiques

LE DRAC

Le Drac prend sa source dans le Champsaur sur la partie méridionale du Massif du Pelvoux.

Au droit du barrage du Sautet, le bassin versant du Drac est de 990 km².

Le bassin du Drac a un régime nival amélioré par des précipitations d'automne. Le débit moyen annuel au Sautet est de 33 m³/s et le débit d'étiage de 3 m³/s.

Lors de la crue de septembre et octobre 1928, le débit atteint à été de 800 m³/s.

Les apports moyens annuels sont de 950 millions de m³.

EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Dès le début du XX^e siècle quelques centrales utilisaient l'eau du Drac et de ses affluents. Ce n'est qu'à partir de 1930 que les gorges du Drac, sites favorables à l'implantation de grands barrages et de réservoirs d'accumulation, voient s'installer de grands aménagements.

Celui du Sautet, mis en service en 1935, est le premier de la chaîne du Drac. Il fut suivi de Cordéac (1946), Saint-Pierre Cognet (1957), Monteynard (1962), et Saint-Georges-de-Commiers et Champ (1965).

La puissance totale des 14 centrales équipant le Drac et ses affluents (non compris la Romanche) s'élève à 720 000 kW. Leur productibilité moyenne annuelle est de 174 000 000 de kWh.

La réserve constituée par les barrages existants permet de disposer à tout instant sur le réseau d'une puissance de 675 000 kW. De plus, l'ensemble de ces barrages participe à l'écrêtement des crues du Drac.

LA CENTRALE DU SAUTET

Le lit du Drac au Sautet est un magnifique canyon de 200 m de profondeur et d'environ 7 km de long creusé dans les terrasses du Beaumont entre les massifs du Dévoluy et du Pelvoux.

Cette gorge étroite de profil en V, a conduit à implanter un bar-

rage en voûte mince renforcée par un massif additionnel de 126 m de hauteur et de 80 m de longueur en crête. Un contre-barrage, situé à environ 300 m à l'aval du barrage principal de 40 m de hauteur, a pour but de contribuer le barrage principal et de créer l'ouvrage de prise de la centrale de Cordéac.

La cote du couronnement du barrage est de 766 N.G.F. Le volume total emmagasiné est de 107 700 000 m³ dont 94 800 000 m³ constitue la tranche utile (entre 765 et 725 N.G.F.).

Il forme une retenue s'étendant sur 348 hectares à la cote 765 N.G.F.

Quatre vannes évacuateurs de crue implantées en rive droite sont incorporées à l'ouvrage. Leur possibilité d'évacuation à travers deux galeries débouchant à 400 m en aval du barrage dans la paroi de la gorge est de 1 250 m³/s (à 765 N.G.F.). La nouvelle vidange de fond mise en service en 1967 permet d'évacuer 145 m³/s à 765 N.G.F.

Cette possibilité d'évacuation présente une grande sécurité, la plus grande crue connue (septembre et octobre 1928) étant de 800 m³/s.

La prise d'eau, située en rive gauche, comporte deux pertuis alimentant chacun, à travers une galerie en béton armé de 130 m pour la première et 160 m de longueur pour la deuxième, 3 groupes de production sous une chute de 93,5 m.

La centrale, équipée de 6 groupes d'une puissance totale de 67 500 kW, turbine un débit de 83,8 m³/s et produit 176 000 000 de kWh par an.

L'eau restituée retenue par le contre-barrage est réutilisée directement par la centrale de Cordéac.

L'énergie est évacuée sur le réseau 220 000 KV.

Le fonctionnement des groupes est effectué par calculateur depuis un poste de commande hydraulique situé à Lyon par un automatisme local surveillé par du personnel d'exploitation N.G.F. N° 1928 - 1928. Vue de la gorge.

MA FILLE

Elle est toute ceci, elle est toute cela,
C'est un de mes bonheurs que cette fille là.
Sa taille souple et fine lui donne un beau port
Et ses jambes effilées l'embellissent encore.
Ses gestes sont gracieux et ses mains à leur guise
Dessinent en parlant des arabesques exquises.
Elle est riche de coeur et de folle jeunesse,
Et j'oublie ses travers qu'on absout à confesse.
En la regardant bien, il me semble parfois
Que je revis par elle une seconde fois.
Nous sommes cependant différentes et semblables
Avec mes cheveux blancs, avec ses cheveux noirs.
Ses grands yeux où s'inscrivent ses joies et ses espoirs,
Mais qu'elle garde voilés lorsqu'un peu tristesse
Vient envahir son coeur et durement la blesse.
Je ne demande rien de ce qu'elle ne dit pas
Ou tout au moins j'essaie pour dire "je suis là".
Ses joies sont mes sourires, ses chagrins sont mes peines,
Je sais les partager sans que cela la gêne,
Et quand je prends sa main doucement, tendrement,
Je sais qu'elle est encore plus jolie en dedans.
Une maman c'est ça, et nulle ne me dira
Qu'auprès de son enfant elle n'est pas comme ça.
De toutes, bien entendu, elle est pour moi la reine
Mon Dieu qu'on est stupide dans la tendresse extrême!
Je la trouve jolie, la votre aussi je crois,
De l'amour maternel c'est la divine loi.
Pourquoi être modeste et ne pas dire ça,
La mienne aussi, bien sûr, est ceci et cela.

J.B.

"Un sourire coûte moins cher que l'électricité, mais
donne autant de lumière"

Abbé Pierre

Si tu m'aimais, et si je t'aimais, comme je t'aimerais.

P. Géraldy

A Notre Dame de l'Avent pluie et vent, tire ton bonnet
jusque sur les dents.

Florest

D'un beau mois de janvier, prions Dieu de nous garder.

Neige en janvier, vaut fumier

Florest

LE RIZ À L'IMPÉRATRICE

C'est un dessert à faire la veille, car il doit reposer une nuit au frais.



1. INGRÉDIENTS :
150 g de riz à grains ronds, 3/4 l de lait, 150 g de sucre, 1 gousse de vanille. **CRÈME :** 1/2 l de lait, 4 jaunes d'œufs, 150 g de sucre, 100 g de fruits confits macérés dans un petit verre de kirsch, 3 feuilles de gélatine, 100 g de crème fraîche. **DÉCOR :** fruits confits à volonté.

2. Faites bouillir le lait avec le sucre et la gousse de vanille, jetez-y le riz. Couvrez et laissez cuire sur feu très doux pendant 30 mn environ.

3. D'autre part, préparez la crème : faites bouillir le lait, versez-le sur les jaunes d'œufs mélangés avec le sucre et faites épaissir le tout sur feu doux sans cesser de remuer et en évitant l'ébullition.

4. Quand la crème est nappante, ajoutez les fruits confits, puis versez

le tout sur le riz cuit. D'autre part, faites ramollir les feuilles de gélatine dans de l'eau froide puis faites-les fondre dans le riz chaud en mélangeant bien. Laissez refroidir.

5. Incorporez la crème battue en Chantilly puis versez la préparation dans un moule à charlotte mouillé à l'eau froide. Mettez au réfrigérateur jusqu'au lendemain.

6. Pour servir, démoulez et décorez à volonté de fruits confits.

UN GÂTEAU-CŒUR AUX MANDARINES

C'est un biscuit fourré et garni de crème au beurre aux mandarines. Si vous n'avez de moule en forme de cœur, vous pouvez le découper dans un gâteau rond à l'aide d'un emporte-pièce (généoise achetée toute faite ou biscuit maison) (4 à 6 personnes).



1. 1 gâteau rond (*) de 23 cm de diamètre, 1 emporte-pièce en forme de cœur découpé dans du carton. **CRÈME :** 3 jaunes d'œufs, 150 g de sucre en poudre, 250 g

de beurre, les zestes râpés de 2 mandarines.

GARNITURE : quartiers de mandarines, crème Chantilly et amandes hachées ou effilées à volonté.

2. Coupez le gâteau en deux avec un grand couteau.

3. A l'aide de l'emporte-pièce, découpez 2 cœurs dans ces deux moitiés de gâteau. (Les « chutes » peuvent être utilisées pour un pudding).

ŒUFS À LA NEIGE AU CARAMEL

6 personnes



1,5 l de crème anglaise à la vanille préparée comme dans la recette de l'île flottante, 6 blancs d'œufs, 1 pincée de sel, 2 c à soupe de sucre en poudre. **CARAMEL :** une dizaine de morceaux de sucre, 30 10 1 c à soupe d'eau.

Préparez la crème anglaise à l'avance pour qu'elle soit bien froide. Battez les blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sel, incorporez le sucre. Faites bouillir l'eau, prélevez de grosses boules de « neige » à l'aide de 2 cuillères et jetez-les dans l'eau bouillante. Laissez-les pocher 20 secondes de chaque côté. Egouttez-les sur du papier absorbant. Vous pouvez pocher 2 ou 3 boules de « neige » à la fois. Au moment de servir, déposez-les sur la crème bien froide et nappez de caramel.

Pour obtenir des œufs à la neige très gonflés, il vaut mieux les fouetter au fouet à main.

4. Préparez la crème, mettez les jaunes d'œufs et le sucre dans une casserole au bain-marie.

Travaillez le tout en mélange moussieux pour bien faire fondre le sucre.

5. Râpez les zestes de mandarines sur ce mélange.

6. Retirez du feu et incorporez le beurre par petites parcelles. Faites durcir un peu cette crème au réfrigérateur.

7. Tartinez une moitié de gâteau avec la crème.

8. Recouvrez avec l'autre moitié du gâteau.

9. Masquez entièrement le cœur

avec de la crème en lissant à la spatule.

10-11 Décorez avec des quartiers de mandarines et des rosettes de Chantilly mises à la poche à douille. Sur des bords du gâteau, faites adhérer des amandes hachées ou effilées.

(*) **RECETTE DU BISCUIT MAISON :** Travaillez 5 jaunes d'œufs avec 150 g de sucre en mélange moussieux, ajoutez le zeste râpé d'une mandarine, une pointe de couteau de levure en poudre, 50 g de beurre fondu et 5 blancs d'œufs battus en neige. Versez dans un moule à manqué beurré et faites cuire à four moyen (180 °C) pendant 40 mn.

Mots croisés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
M	A	R	T	I	N	E	T	S	I	U	R	A		
O	T	E	E	S	T	O	V	E	S	P	A			
J	U	T	I	L	I	S	A	T	I	O	N	E	T	A
T	I	N	G	E	L	L	A	I	R	E				
A	B	S	E	N	T	I	M	E	N	T				
R	E	L	Y	O	N									
D	R	U	E											
S	I	P	A											
E	T	H	I	C										
R	A	M	A	G	E	S								
M	E	N	U	S										
P	A	R	T	I	S	A								
M	I	T												
A	B	E												

GRILLE MYSTÉRIEUSE

E	A	I	D											
E	X	T	R	A	I	T								
P	S	M												
R	E	V	E	R	I	E								
R	N													
S	T	R	A	T	U	S								
E	L	E												

LE 7 x 7

B	E	I	G	N	E	T
A	B	S	U	R	O	E
L	I	M	O	G	E	R
A	N	T	I	G	E	L
N	E	F	A	S	T	E
C	H	A	C	U	N	E
E	X	C	L	U	R	E

LE GRAND 7

C	O	I	N	G	S									
A	N	N	U	L	E									
						O	N							
								U	S					
						E	T	A	L					
						N	O	T	E					
						N	I							
						N	O							
						E	N							

LA PASSERELLE

S	A	X	O	N
S	A	L	O	N
S	A	L	I	N
C	A	L	I	N
C	O	L	I	N
C	O	L	I	S

LA PYRAMIDE DES LFTRES

EU
ELU
BLEU
BOULE
EALOU

NOSTALGIE

Je pris mon livre de géographie pour apprendre ma leçon, mais mon regard fut attiré par une image que me rappelait le petit village nommé Corps, que deux ans plus tôt j'avais dû quitter.

Aussitôt ma pensée s'en fut vers cet autre monde. Je revis ma maison aux ardoises blanches, ma chambre aux murs tapissés d'images d'animaux, mes amis avec lesquels tant de fois je me suis amusée, et ce village où je suis née qui renferme tant de beaux souvenirs et surement les plus merveilleux.

Ma pensée suivit le chemin qui passait devant chez moi, descendit jusqu'à la petite chapelle devant laquelle tant de fois j'ai joué. Je revis les deux bancs de pierre desquels j'avais failli tomber un jour en voulant grimper sur un arbre. Puis mon regard s'arrêta sur le lac assez loin, mais pourtant si proche en pensée.

On me tapa sur l'épaule. C'était maman qui, me voyant rêveuse voulait me ramener à la réalité car je devais apprendre ma leçon. Et je me retrouvai devant cette carte qui, hélas, ne représentait pas Corps, mais un quelconque village des Vosges.

-1974-

CHARLY

La Crèche

Les solives du toit faisaient comme un arceau.
Les rayons du soleil baignaient la tête blonde.
Tout était pur alors et le maître du monde
Était un jeune enfant dans un pauvre berceau.

Le soleil qui passait par les énormes brèches
Eclairait un enfant gardé par du bétail.
Le soleil qui passait par un pauvre portail
Eclairait une crèche entre les autres crèches.

Mais le vent qui soufflait par les énormes brèches
Eût glacé cet enfant qui s'était découvert.
Et le vent qui soufflait par le portail ouvert
Eût glacé dans sa crèche entre les autres crèches

Cet enfant qui dormait en fermant les deux poings
Si ces deux Chambellans et ces museaux velus
Et ces gardes du corps et ces deux gros témoins
Pour le garer du froid n'eussent soufflé dessus.

Ainsi l'enfant dormait sous ce double museau,
Comme un prince de sang gardé par des nourrices.
Et ses amusements et ses jeunes caprices
Reposaient dans le creux de ce pauvre berceau.

Charles Péguy

Page a nous retourner avec vos
suggestions, etc... Voir article Page 4.

CONCOURS DE BELOTE DU CLUB DU 3° AGE

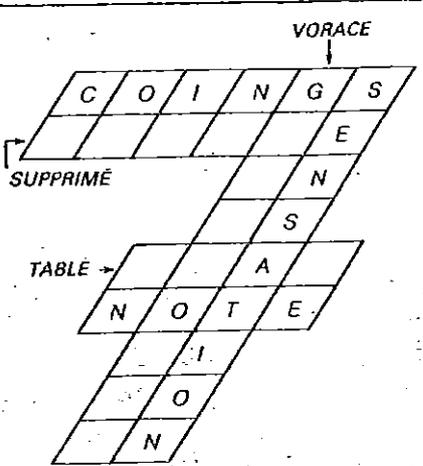
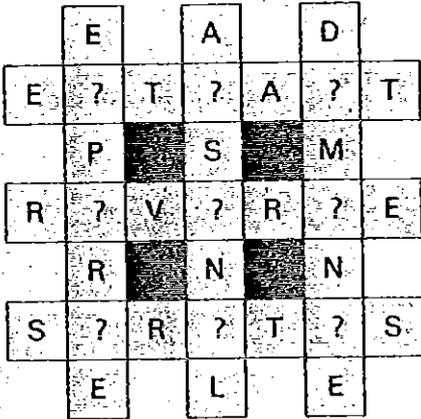
Le samedi 8 novembre, le concours de belote a réuni 32 doublettes et s'est déroulé dans une ambiance familiale. Les lots offerts par les commerçants ont été partagés aux meilleurs et le club a ensuite offert des lots, permettant à tous les participants d'être récompensés suivant le classement suivant :

1er	Mrs TOZZI - ROCHE	3255 points
2°	Mr et Mme Emile et RAYMONDE PORCERO	3216 "
3°	Mrs ROUX - SAVOYE	3202 "
4°	Mr Leon et Didier MARY	3181 "
5°	Mmes ROUX-PARIS et DUMAS	3078 "
6°	Mms ROSCO et ROCCO	3023 "
7°	Mms JOUBERT et SIMON	"
8°	Corine et Véronique	"
9°	Mmes DECALE ET JACQUIER	"
10°	Mmes PRA Augustine et GIRAUD Madeleine	"
11°	Dr CARDIN et ROUX Gisèle	"
12°	Mme ROCHE ET OLIVIER	"
13°	Mr PORCERO et Melle GONSOLIN	"
14°	Mr CALVAT et Melle GUEYDAN	"
15°	Mr PAULIN Michel et MIARD Michel	"
16°	Mr SERRE fils et RIVIERE Franck	"
17°	Mms CORREARD et BALMET	"
18°	Mr CHARLES Pierre et Odette	"
19°	Mr VEYSSIERE Jean Louis et Rose	"
20°	GASPARD et Nicole BOULANGER	"
21°	Marc ANDRIEUX et Mme MARY	"
22°	Mmes GUEYDAN et PELLISSIER	"
23°	Mms GONZALES et CARMINATTI	"
24°	Melles BERNARD MARIE ET Yvonne	"
25°	Mr et Mme PAULIN Raymonde et Marcel	"
26°	Mmes PRA et BOUVIER	"
27°	Jocelyne MIARD et Thierry CALVAT	"
28°	Mr Alexandre SERRE et Emmanuel	"
29°	Mme DUMAS Anna et Mr Paul DAVIN	"
30°	Mr et Mme BOULANGER	"
31°	Mrs GONTARD et MOUTIN	"
32°	Mmes FERRAND et COSTA	"

Jouez avec les Champions du Monde de Scrabble®

LA GRILLE MYSTÉRIEUSE

Trouvez les 9 lettres qui permettent de reconstituer cette grille. Les 6 mots ainsi formés doivent figurer dans la partie « noms communs » du « Petit Larousse ».



LE GRAND 7

Complétez le 7 avec les mots répondant aux définitions données, de manière à ce que tous les mots formés aient un sens.

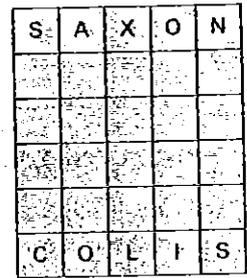
LE 7 X 7

Sur chaque ligne, un mot de 6 lettres ajouté à une lettre de GÉMEAUX vous permet d'obtenir un mot de 7 lettres commençant par une lettre de BALANCE.

B É N I T E +	G	=	B						
B U S A R D +	E	=	A						
G L O I R E +	M	=	L						
L I G N Â T +	E	=	A						
F E N T E S +	A	=	N						
C H A N C E +	U	=	C						
U L C È R E +	X	=	E						

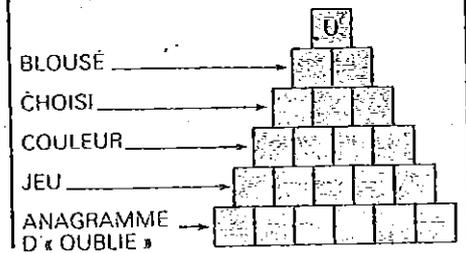
LA PASSERELLE

Sauriez-vous passer de SAXON à COLIS en quatre étapes ? Pour cela, changez une des lettres du mot à chaque palier. Ex. : BONDE → BOUDE → COUDE...



LA PYRAMIDE DES LETTRES

Chaque mot de la pyramide s'obtient en ajoutant une lettre au mot précédent. À chaque étage, une définition. Au dernier rang, la définition est remplacée par une anagramme.



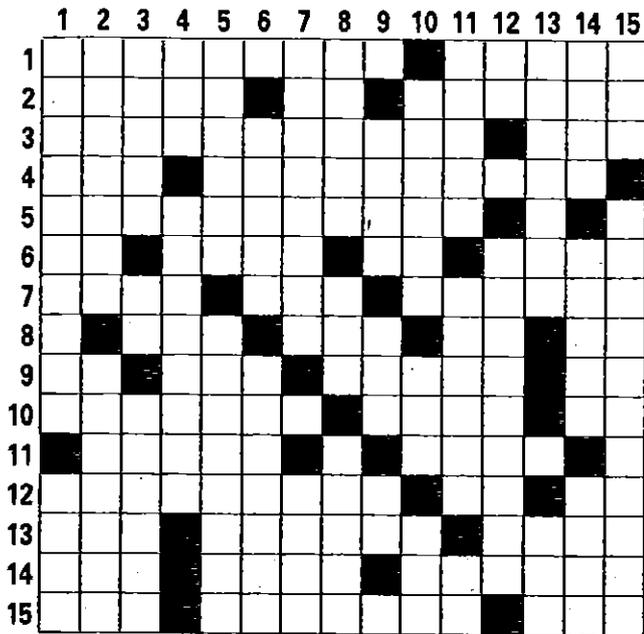
Les syllabes fléchées par Jean-Paul Cordier

Ce jeu consiste à croiser des mots, mais par syllabes. Exemple : MA - LA - DE ou E - CO - LIE - RE

CHIQUE-NAUDE 314 CHANCE	MÉMOIRE OISEAU EXISTES	ESPRITS-DE-BOIS PRONON GLANDE GÂTEAU AU RHUM	CHARDON VÉHICULE MONARQUE	REFARE ÉTUDE MÉTAL YOGGS-LAYE DÉBOUCHE TROU	APPLAUDISSEMENTS RÉPUTA	PAÏERA LETTRE GRECQUE BUANDERIE DÉCLARÉ NUL	COLLECTION ÊTRE TÊMOIN
COMMUNISME PROPRE SEUIL	AJUSTE LE GOÛT SOLLICITER		REJETÉ AIDER		OISETTE INSECTE PARASITE		LANterne
		PAPILLON DOUBLES LE PION		ÉPICER TÉNUITÉ		ENCLOS GRILLAGE CUIV DOUCEMENT	
MELON D'EAU PASCAL	LETTRE INFLUENT ÉTAT INSULAIRE		CONFESSEUR ASSISE		ENSEMBLE DE GESTES MOURIR		CHENILLE TONDIS
		ÂGÉS ET BORNEÉS OCCASION		JEUNE ANATIDE CLARTÉ		SURPLUS DÉMONSTRATIF	
ÉLÉPHANT PÂTURAGE	POISSON		DEMEURER		INDISPENSABLE		

SOLUTIONS en PAGE "CUISINE"

MOTS CROISÉS



Solution dans le prochain numéro.

HORIZONTALEMENT

1. Ils sifflent dans l'air - Montrera de la chaleur.
2. Ravies - A tort - Mini-motos.
3. Usage - Lettre grecque.
4. Sorte de laurier - Propre aux bessons.
5. Approbation.
6. Ile de l'Atlantique - Cité des Gaules - Dans une raison sociale - Portion.
7. Serrée - Clair - Coque de noix.
8. Centre belge de formule 1 - Manche - Devant pendant la Révolution - Dans le coup.
9. Conjonction - Point délicat - Défauts originels - Mère nourricière.
10. Chants d'oiseaux - N'admis pas - Egouttoir.
11. Petits - Collections de bons mots.
12. Franc-tireurs - Préposition - A migamme.
13. Canton suisse - Qui a la blancheur du lis - Grillé si c'est du pop.
14. Posa - Petit lait - Entièrement nouveau.
15. Dieu germanique - Formulée - Les beaux jours.

VERTICALEMENT

1. C'est un métier très courant du côté de Dijon - Beau félin d'Amérique du sud.
2. Aviver - Retient les sables.
3. Filtres naturels - Coutumes - Ruban bleu.
4. Semblable - Sa mémoire est mémorable.
5. Son beurre est réputé - Pic.
6. A fleur de peau pour une blessure - Abandon.
7. Elles produisent du pollen - Mot réservé aux combinés.
8. Mât des Peaux-rouges - Fête asiatique - Facteur de force.
9. Nombreuses sous le vent - Ecore de chène - Adjectif possessif.
10. Excellent bourgogne - Jeune noyée - Dépôt.
11. Chambre haute - Porte de Brest - Au monde.
12. Pour tous - Etat très important.
13. Haut-lieu du champagne - Poème lyrique.
14. Loupe - Rutilant - Passé à l'huile bouillante.
15. Roi de Juda - Ahuris-

HUMOUR

SOLUTIONS en PAGE "CUISINE"

